



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole nationale supérieure des arts et métiers de Chalons-sur-Marne

Question écrite n° 8487

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de rénovation immobilière de l'école nationale supérieure des arts et métiers de Chalons-sur-Marne. L'intervention des collectivités territoriales et de la chambre de commerce et de l'industrie de Chalons-sur-Marne a permis de limiter la participation de l'Etat à 40 millions de francs sur les 150 millions nécessaires. Dans le même temps, le Gouvernement s'engage sur 350 millions de francs pour lancer une ENSAM à Metz qui pourrait avoir une influence négative sur le recrutement de celle de Chalons-sur-Marne et risquerait de la condamner à terme. Il lui demande en conséquence quelles sont les décisions qu'il va prendre concernant ces deux projets afin qu'un équilibre soit préservé.

Texte de la réponse

La construction de l'école nationale supérieure des arts et métiers de Chalons-sur-Marne et la construction de l'ENSAM de Metz sont deux opérations prévues au schéma Université 2000. Situés dans deux régions (Champagne-Ardenne et Lorraine) et deux académies (académie de Reims et académie de Nancy-Metz) différentes, les deux centres ne sont pas en concurrence ; ils ont chacun leur spécificité. Ainsi, le centre d'enseignement et de recherche de Chalons-sur-Marne est inscrit au contrat Etat-région du XI^e Plan (1994-1998), pour un montant de 85 MF destiné à la modernisation de l'établissement, 16 MF étant par ailleurs consacrés à la création d'une maison de l'ingénieur. Le concours d'architecture a été lancé par la région Champagne-Ardenne, maître d'ouvrage. Les travaux devraient démarrer dès le début de 1995. Dote d'un centre de formation continue, le centre franco-allemand de Metz est inscrit au schéma Université 2000 (l'Etat s'engage à hauteur de 40 MF dont 36 MF en constructions et 4 MF en équipements) et au XI^e Plan (172 MF dont 88 MF en travaux et 84 MF en équipements), ce qui représente un montant total de 212 MF. De 1994 à 1998, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les collectivités locales partenaires vont réaliser un effort financier particulièrement important au profit de ces deux centres ENSAM. Cela confirme notre attachement à un accroissement sensible des flux annuels de diplômes sortant de cette école : les deux centres, de Metz et de Chalons-sur-Marne, devront y contribuer.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8487

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 juin 1994

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4214

Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 3005